

Conseil Municipal du 28 septembre 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. DEFRANCE			X	
M. MALANDRIN	X			19H15
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		MME DUROZEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : M. Arnaud LAURENT

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 31 AOUT 2010 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 août dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 4 abstentions (Mme CURDEL, MM. METAIS, LAURENT et DUFOUR) adoptent le procès-verbal de la réunion du 31 août 2010.

2) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU HAMEAU DE VAUTUIT – SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE DOUDEVILLE :

Lors de la séance du 31 août dernier, les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des termes de la correspondance du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Doudeville (SIAEPA) concernant les travaux d'assainissement au hameau de Vautuit.

Extrait du compte rendu de la séance du 31 août 2010 concernant cette question :

Nous avons reçu une correspondance du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Doudeville (SIAEPA) concernant les travaux d'assainissement au hameau de Vautuit.

Monsieur le Président nous informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 juillet dernier pour l'analyse des offres. Il est apparu que ce projet avait très peu de chance d'être subventionné. En effet, le Département a exprimé clairement sa position : aucune extension de réseau d'assainissement ne sera prise en compte en 2011, voire 2012.

De son côté, l'Agence de l'eau risque de ne pas suivre un projet pour lequel le linéaire est très important comparé au nombre d'installations à raccorder.

De plus, selon la délibération prise en Comité Syndical en date du 17 mars 2009, la commune doit s'acquitter du montant non-subventionnable des travaux : il s'avère que la participation de notre commune s'élèverait à environ 450 000.00 euros H.T.

Le SIAEPA a choisi de mettre notre dossier en attente.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY demande si cette suspension du projet d'assainissement au hameau de Vautuit peut aussi ajourner la réfection de la rue Saint Eloi à Vautuit.

M. ORANGE lui répond que la réfection de la rue Saint Eloi sera à inscrire aux prochains programmes d'investissement de la commune.

Les services du SIAEPA nous ont informé qu'une délibération du Conseil Municipal était nécessaire pour confirmer que notre commune ne désirait pas participer, à hauteur de 450.000.00 euros, aux travaux d'assainissement concernant le hameau de Vautuit, dans les conditions citées plus haut.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Commune ne participe pas au financement de ces travaux d'assainissement, vu la somme réclamée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, refusent que la commune participe aux travaux d'assainissement concernant le hameau de Vautuit, dans les conditions citées plus haut.

3) DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Les prévisions relatives à l'amortissement des subventions en dépenses n'ont pas été prises en compte au budget annexe « ASSAINISSEMENT 2010 ».

En effet, des crédits sont bien prévus en recette au 777-042 pour 53 311.76 euros, sans contrepartie.

Il convient alors de prévoir par décision modificative, l'ouverture en dépenses au 1391-040 de la somme de 53 311.76 euros.

Cette décision modificative est déséquilibrée mais les prévisions budget primitif + décision modificative restent en suréquilibre.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2010	DEPENSES	RECETTES
1391-040 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	+ 53 311.76 €	

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

4) CORRESPONDANCE DE LA PAROISSE DE DOUDEVILLE :

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance que nous avons reçue de la Paroisse de Doudeville :

« Monsieur le Maire,

Très touchés par l'accueil chaleureux que vous avez réservé à tous le dimanche 5 septembre, nous vous en remercions très vivement.

Nous avons été très sensibles à votre intervention, à la réception offerte à la mairie, ainsi qu'à la mise à disposition du préau de l'école Breton.

Par son aide, la ville de Doudeville a contribué à la réussite de cette journée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleurs sentiments. »

5) INSTALLATION EN AUTO-ENTREPRISE SUR DOUDEVILLE – CORRESPONDANCE DE MONSIEUR EMMANUEL VASSE :

Nous avons reçu une correspondance de Monsieur Emmanuel VASSE, nous informant de son installation en auto-entreprise sur Doudeville (maçonnerie, terrassement, carrelage, isolation, placoplâtre) depuis le 18 août dernier.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY s'interroge sur l'avancement du projet de signalétique concernant les commerces doudevillais.

MM. ORANGE et LOSSON lui répondent qu'un courrier à destination des commerçants doudevillais est en cours de préparation.

Ce courrier liste les conditions financières de ce projet pour les commerçants ainsi que les modalités de sa mise en place.

Après l'installation de cette signalétique, tout affichage sauvage sera interdit sur le territoire de la Commune.

M. GEMEY demande si des manifestations sont prévues, par le service animation, pour les fêtes de fin d'année.

M. MOGIS lui répond que l'animation des « Pères Noël » est en cours de préparation.

6) CENTENAIRE DE MADAME SIMONE DESPORTE :

Monsieur MOGIS informe les membres du Conseil Municipal qu'une réception sera organisée le dimanche 10 octobre 2010 à 11h00, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, pour célébrer le centenaire de Madame Simone DESPORTE.

7) 55^{EME} EDITION DE L'EXPOSITION DE PEINTURE DE RENÉ COCAGNE :

Monsieur MOGIS informe les membres du Conseil Municipal du vernissage de l'exposition de peinture de René COCAGNE, le samedi 09 octobre 2010 à 18h00 à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, le verre de l'amitié sera servi au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Monsieur DURÉCU précise, qu'à cette occasion, la médaille de la Ville sera remise à Monsieur COCAGNE.

8) REUNION DE PREPARATION POUR LE TELETHON 2010 :

Monsieur MOGIS informe les membres du Conseil Municipal de la tenue d'une réunion de préparation pour l'édition 2010 du TELETHON, le 12 octobre 2010 à 19h15, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Monsieur DEHAYS, coordinateur départemental, sera présent à cette réunion.

9) INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) :

Intervention de Monsieur PERCHE :

Suite à la demande des services de la Communauté de Communes « Plateau de Caux – Fleur de Lin », les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur la proposition de délibération suivante :

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée à l'ordre du jour :

Numéro du chemin rural :	Section cadastrale :
N°50	ZD + ZC (+AC)
N°20 (de Boscmare à Seltot)	ZL
N°43	ZB

- 2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- 3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) s'engage à conserver leur caractère public,
- 5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI »

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur LAURENT intervient sur le chemin rural n°20, qui serait en partie, sur une propriété privée, suite au remembrement.

Il demande que le cadastre soit remis à jour afin d'éviter tout malentendu.

De plus, le chemin rural qui part du Collège vers Vautuit devient impraticable (quads, 4x4,...).

Monsieur PERCHE précise aussi les modalités d'entretien des chemins ruraux : La bande de roulement est à la charge de la Communauté de Communes et les talus sont à la charge de la Commune.

Arrivée de Monsieur MALANDRIN

Monsieur LAURENT demande aussi que soient installés des panneaux interdisant l'accès au chemin, dès l'entrée du bois de Galleville.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur GEMEY demande pourquoi, lors de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre 2009, seul le dossier de révision du P.O.S concernant le magasin Champion a été présenté aux membres du Conseil Municipal alors que d'autres demandes de particuliers ont été reçues en mairie.

Monsieur PERCHE répond que le dossier de révision du P.O.S concernant le magasin Champion relève d'un projet d'intérêt général, ce qui diffère des projets des particuliers.

Monsieur GEMEY demande où en est l'avancement du P.L.U.

Monsieur PERCHE lui répond que nous sommes au stade des études concernant le recensement des cavités souterraines. Après cette phase d'étude, l'enquête publique à proprement dite sera lancée. Il faut compter au moins deux années de procédure pour la mise en place d'un P.L.U.

Madame CURDEL s'interroge sur l'avancement des travaux de sécurité à la maison de retraite.

Monsieur DURÉCU lui répond que Monsieur CHERRUAULT (Directeur de la Maison de retraite), demande que les travaux préconisés par les services du S.D.I.S soient corroborés par le Cabinet d'études SOCOTEC.

Monsieur MALANDRIN, à l'issue du dernier conseil municipal, s'était interrogé sur les risques liés à la santé concernant l'implantation d'un nouveau pylône TNT près du Collège (en lieu et place de l'actuelle antenne relais TDF).

Monsieur ORANGE lui répond que, selon la réponse donnée par un cabinet d'étude, les émissions liées à ce type d'antenne sont très faibles et ne présentent pas de risques sanitaires.

Monsieur GEMEY demande si le ramassage des cartons, le mercredi, peut être alterné avec l'enlèvement des déchets verts.

Monsieur PERCHE lui répond que la Communauté de Communes ne souhaite pas mettre en place un ramassage des déchets verts, une déchetterie intercommunale existant déjà sur le territoire.

Monsieur GEMEY demande si une délibération du conseil municipal existe pour l'utilisation par les commerçants, de l'espace public.

Il lui a répondu que cette délibération a été prise et qu'elle est en cours d'exécution.

Monsieur DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que des travaux sont en cours aux immeubles du « Vert Galant » afin d'éviter les nuisances de l'année passée concernant le chauffage et certaines remontées d'odeurs.

Monsieur GEMEY demande si la construction des neuf pavillons en locatif est toujours d'actualité à la Résidence « Les Fleurs de Lin ».

Monsieur PERCHE lui répond que ce projet est toujours retenu par le promoteur.

Monsieur MALANDRIN demande si la Commune est informée que le bassin de rétention de cette même résidence ne se vide pas dans les délais impartis.

Monsieur DURÉCU lui répond qu'une réunion a eu lieu sur place avec le promoteur, les bassins versants, la Commune et quelques riverains de cette résidence.

Monsieur DAVID, promoteur, va engager les travaux nécessaires pour être en conformité avec les préconisations des bassins versants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10 avant le huis clos

et à 21H30 pour les membres du Conseil Municipal.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée

au jeudi 04 novembre 2010, à 18H30.